

À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (CRÉ) FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVE SOCIALE (FQIS)

Plan d'action régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale 2012-2015

VOLET CONCERTATION LOCALE 31 mars 2013

Aux membres du comité de sélection du Comité organisateur pour la solidarité et l'inclusion sociale(COSISAL) de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil.

Aux membres du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil.

Aux membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil.

CONSTATS

Lors des travaux du Comité pour la solidarité et l'inclusion sociale(COSISAL), à plusieurs reprises les représentants des organismes d'action communautaire dont la CDC AL ont soulevé des objections quant à l'exigence que les organismes demandeurs ou les concertations locales soient obligés de contribuer à la hauteur de 20% du financement total des demandes de financement.

Ce fonds permet à la CRÉ de l'agglomération de Longueuil de décider de ne pas exiger cette contribution de 20 %.

La politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC), adoptée à l'unanimité en 2001 par l'Assemblée nationale du Québec, reconnaît la contribution essentielle des organismes d'action communautaire.

Le financement actuel à la mission des organismes d'action communautaire ne permet pas d'assurer leur consolidation ni leur développement. L'insuffisance du soutien financier actuel de la part des différents ministères, principalement celui du Ministère de la Santé et de services sociaux (MSSS), nuit à la réalisation de leur mission.

Les politiques sociales du gouvernement du Québec limitent l'accès aux services sociaux publics, diminuent la qualité de ces mêmes services, appauvrissent la population et accroissent ainsi la pression sur les organismes d'action communautaire à qui on demande de plus en plus de pallier aux conséquences de ces politiques gouvernementales. Leur rôle n'est cependant pas de suppléer aux services sociaux publics.

Depuis plusieurs années seuls les organismes d'action communautaire, financés par le Ministère de la santé et des services ont reçu une indexation. Celle-ci est toutefois en deçà de l'indice des prix à la consommation. Plusieurs organismes d'action communautaire de l'agglomération de Longueuil sont financés par ce ministère dans le programme PSOC. Cependant, plusieurs autres qui sont financés par d'autres ministères n'ont reçu aucune indexation. Cela a comme conséquence l'appauvrissement des organismes d'action communautaire. De plus dans le réseau des établissements de

la santé et services sociaux le gouvernement tient compte du coût du système, c'est-à-dire les hausses du coût de la vie, de l'entretien des équipements, etc. Pour les organismes d'action communautaire, personne ne tient compte de ce coût du système.

Certaines ententes de services entre des ministères ou établissements et des organismes d'action communautaire de notre milieu incluent un minimum de 20 % pour les frais de gestion de l'entente.

Peu d'organismes d'action communautaire peuvent se permettre d'augmenter les salaires de leurs employés, et ce, depuis de nombreuses années, il en résulte donc un appauvrissement des employés.

Par ailleurs, les Centres d'action bénévole ne veulent pas que les heures des bénévoles soient monnayables. Elles doivent demeurer des heures données gratuitement.

Plusieurs membres de notre concertation participeront à la réalisation de cette action puisqu'elle est au cœur de notre plan d'action.

IMPACTS SUR NOTRE ORGANISME D'ACTION COMMUNAUTAIRE ET/ OU NOTRE TABLE DE CONCERTATION

Pour l'organisme demandeur ou la table de concertation locale le 20 % peut équivaloir à (mettre ici votre réalité **une ou deux journées de travail par semaine**). C'est beaucoup demander pour un organisme d'action communautaire qui reçoit (**mettre ici le montant que vous recevez ici ou si plus pertinent mettre votre réalité**) en soutien au financement à sa mission.

Déjà, le financement à notre mission ne permet de réaliser qu'une partie de celle-ci.

En exigeant ce 20 %, nous sommes obligés de nous servir de notre financement de base qui provient du gouvernement du Québec pour financer une partie d'un plan qui provient de ce même gouvernement. Cela n'a pas de sens et surtout cela appauvrit notre organisme d'action communautaire.

NOTRE PROPOSITION

- Accepter que les 20% des frais de gestion soient ajouté au coût total de l'action proposée.
- Reconnaître que ces frais de gestion constituent la contribution locale, fournie par l'organisme demandeur et par la concertation locale (**Mettre le nom de la concertation**)
- Accepter que soient remboursés en totalité les frais engagés par l'organisme demandeur et la concertation locale (**Mettre le nom de la concertation**) pour la réalisation de l'action soutenue.

Signature de l'organisme demandeur pour la concertation locale (**Mettre le nom de la concertation locale**)

NE PAS JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

EXEMPLE DE LA FAÇON DE PRÉSENTER LES FRAIS DE GESTION

A - Contributions et dépenses liées au projet

DÉPENSES ADMISSIBLES			CONTRIBUTIONS	En argent	Biens et services	Total
POSTES DE DÉPENSES <i>(Précisez et détaillez chacun des postes de dépenses)</i>	En argent	Biens et services		(A)	(B)	(A + B)
Salaires voir tableau B	87715.68					
Espace de bureau	2 000.00 \$	0.00 \$	CRÉ de l'agglomération de Longueuil	100 015.68 \$	0.00 \$	0.00 \$
Ordinateur, imprimante, logiciels	1 500.00 \$	0.00 \$				
Outils de promotion	4 000.00 \$	0.00 \$				
Graphiste	1 000.00 \$	0.00 \$	Organisme demandeur <i>(précisez et détaillez svp)</i>	0.00 \$	24 003.76 \$	0.00 \$
Papeterie, frais de bureau	500.00 \$	0.00 \$				
Téléphonie/Internet	500.00 \$	0.00 \$				
Frais de déplacement	1 000.00 \$	0.00 \$	Autres partenaires <i>(précisez et détaillez svp)</i>	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Formation	800.00 \$	0.00 \$				
	0.00 \$	0.00 \$				
FRAIS DE GESTION	0.00 \$	24 003.76 \$	Municipalité <i>(précisez et détaillez svp)</i>	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.00 \$	0.00 \$				

	0.00 \$	0.00 \$	Gouvernement du Québec	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.00 \$	0.00 \$	(précisez le ministère et le programme svp)			
	0.00 \$	0.00 \$	Gouvernement du Canada	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.00 \$	0.00 \$	(précisez le ministère et le programme svp)			
Frais pour l'audit des états financiers du projet* (maximum de 1 000 \$ assumés par le FQIS)	1 000.00 \$	0.00 \$	Remboursement maximum des frais d'audit des états financiers	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
TOTAL	100 015.68 \$	24 076.03 \$	TOTAL	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$

* La CRÉ de l'agglomération de Longueuil exige un audit des états financiers à la fin de tous les projets qu'elle finance. Voir le modèle de rapport en annexe.

B – Salaires et charges salariales reliés au projet

Titres des postes reliés à la réalisation	Heures / semaine	Nbre de semaines	Taux horaire	Salaire brut	Charges salariales	TOTAL
IntervenantEs de milieu	35,00 h	104	20.00 \$	72 800.00 \$	9 100.00 \$	81 900.00 \$
Soutien administratif	3,00 h	104	16.00 \$	4 992.00 \$	824.00 \$	5 815.68 \$
TOTAL						87 715.68 \$

COMMENT FAIRE POUR CALCULER LES FRAIS DE GESTION

Il est important que vous mettiez toutes les dépenses dans le financement demandé.

Total de A sans les frais de gestion 12 300.00\$

Total de B 87 715.68\$

Grand total 100 015.68\$

20 % de 100 015.68\$=

20 003.17\$

Grand total

120 018.82\$

Comme la CRÉ de l'agglomération de Longueuil veut financer que 80% du coût du projet alors il faut faire une règle de trois.

Si 120 018.82\$ = 100%

Alors X = 20%

$(120\,018.82 \times 20\%) / 100\% =$ dans notre exemple le chiffre sera de 24 003.76\$ que nous reporterons dans les dépenses A et dans la contribution en biens et services de l'organisme promoteur.